

LE BILAN DE FIN DE CARRIERE

en vue d'organiser le suivi post-professionnel

Dr. Marc CROS

Dr.Araskiewirz, Dr.Domart, Dr. Duc, Dr.Fauquembergue, Dr. Le Yoncourt



XXIX^{èmes} journées de Santé au Travail dans le BTP
DEAUVILLE 13-15 juin 2007

Le bilan de fin de carrière

- Un nombre important de salariés du B.T.P. sont surveillés dans le cadre d'un suivi post-exposition en raison notamment d'exposition à des produits cancérogènes à expression retardée.
- Un nombre important de salariés ne bénéficie pas du suivi post professionnel après la fin de leur carrière.
- Un bilan de fin de carrière pourrait améliorer l'organisation du suivi post professionnel.

Le suivi post exposition

- Après cessation d'exposition, le suivi des salariés toujours en activité professionnelle incombe au médecin du travail.
- Les examens complémentaires prescrits relèvent alors de l'article R 241-52 du code du travail relatif aux examens complémentaires nécessaires au dépistage des maladies professionnelles.

Le suivi post professionnel

- Après la cessation d'activité il est logique que la surveillance médicale se poursuive suivant des modalités identiques, mais cette fois-ci sur prescription et à l'initiative du médecin traitant.
- Le décret de 1993 et son arrêté du 28.02.1995 ont institué le principe d'une surveillance médicale post professionnelle financièrement prise en charge par les C.P.A.M., destinée aux salariés exposés à des cancérogènes dont l'expression pathologique est très retardée.
- Le type d'examens et leur fréquence sont précisés et fonction de la nature de l'exposition et du risque cancérogène qui en découle.

Objectifs du bilan de fin de carrière

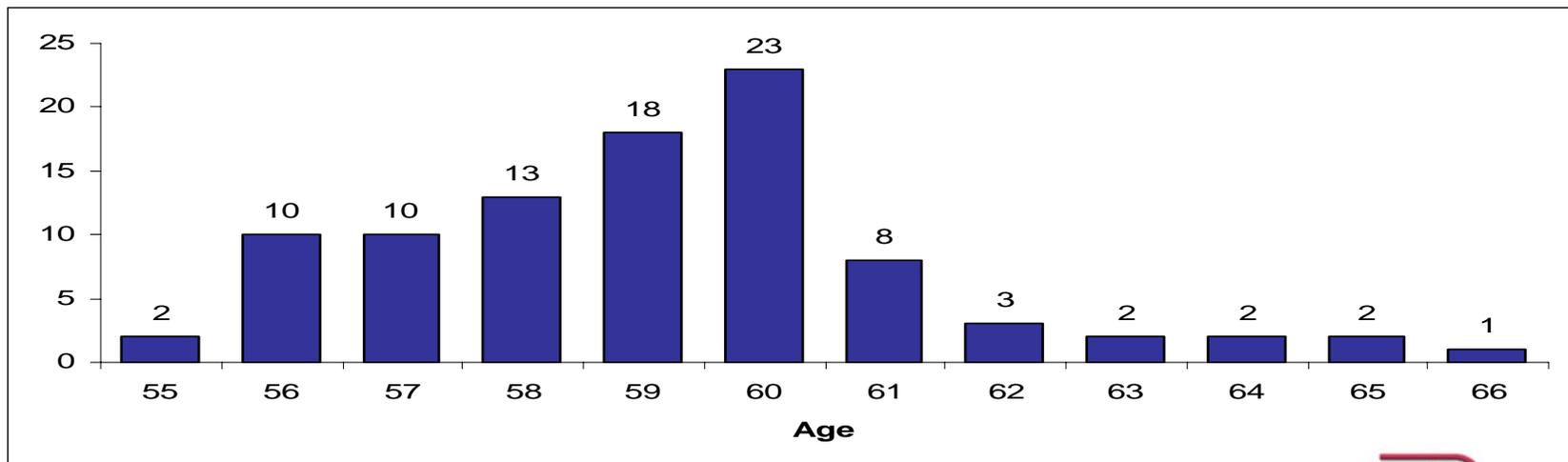
- Informer le salarié et le médecin traitant de l'existence du suivi post-professionnel.
- Etablir un lien documenté entre la Médecine de Santé au travail et le médecin traitant pour que le suivi post professionnel puisse s'engager sans difficulté.
- Faire le point des expositions professionnelles juste avant la retraite.
- Donner au salarié tous les éléments nécessaires à son suivi.
- Eviter la perte d'informations précieuses.
- Montrer l'intérêt des médecins du travail pour la santé des salariés même au-delà de leur vie professionnelle.

Méthodologie

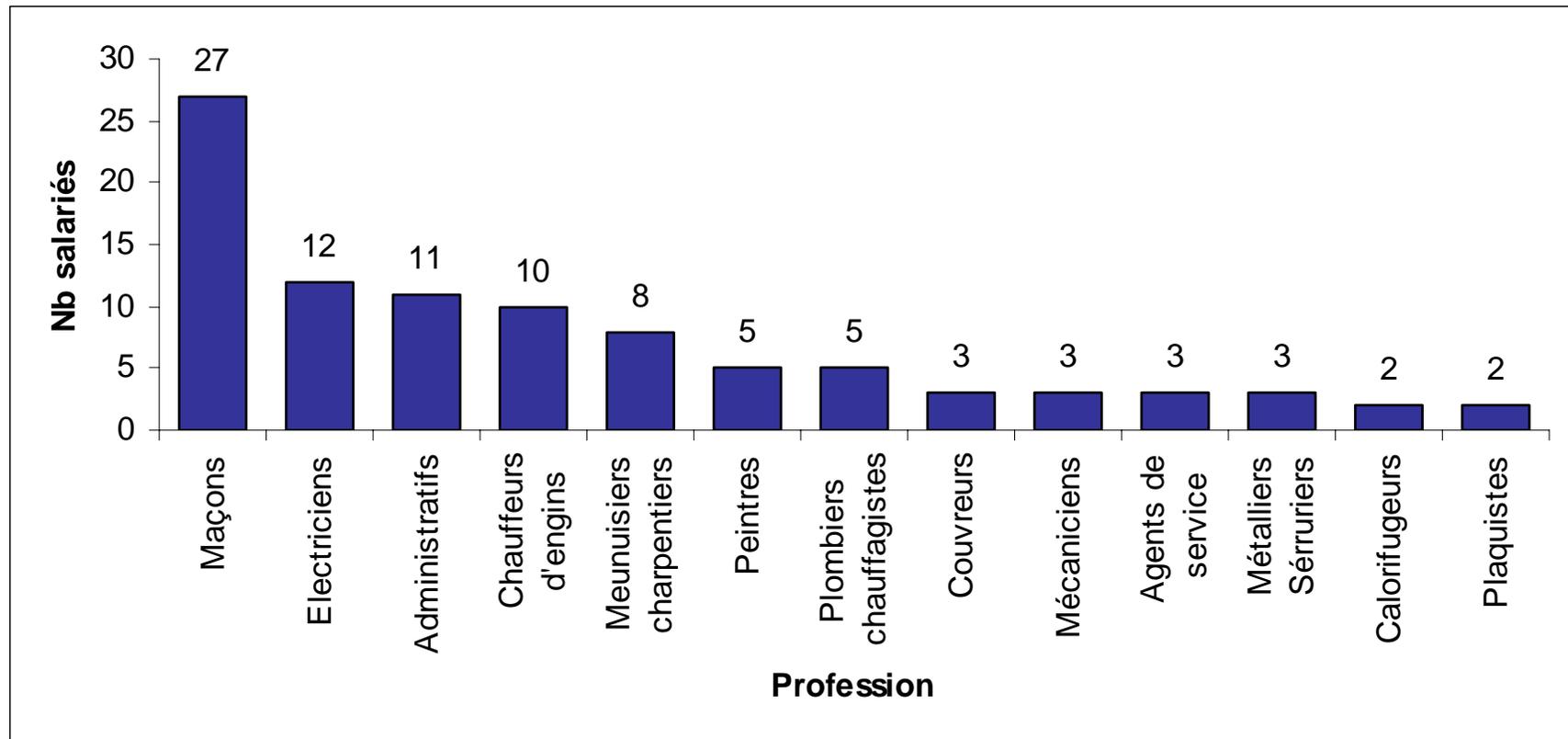
- Tous les employeurs adhérents au service ont été informés par courrier de la réalisation d'un bilan en fin de carrière des salariés.
- Une sélection des salariés ayant au moins 58 ans a été réalisée.
- Ces 400 salariés ont été contactés en leur proposant un bilan et en leur expliquant tout l'intérêt de celui-ci, sollicitant leur accord.
- 130 salariés ayant répondu favorablement ont été convoqués
- 94 bilans réalisés entre Novembre 2005 et Février 2007.

Population de l'étude

- 94 salariés ont été examinés.
- Age moyen 59,5 ans.
- 85 % des entreprises ont moins de 10 salariés.



Postes de travail



Méthodologie

Que contient la fiche de bilan?

- Un cursus laboris du salarié.
- Un rappel des différentes expositions subies pendant la carrière précisant les niveaux avec si possible une attestation d'exposition.
- Un examen clinique.
- Un bilan biologique, une radiographie thoracique ou scanner thoracique.
- Un examen fonctionnel respiratoire.
- Un audiogramme.

- Et surtout une conclusion préconisant au besoin le type de suivi post professionnel indiqué, sa nature, son rythme.

- une attestation d'exposition,
 - un modèle de prise en charge C.P.A.M.,
 - un courrier au médecin traitant.

Monsieur le Médecin Conseil

CPAM de

Demande de suivi post-professionnel

Je soussigné(e).....

Né(e) le à

Demeurant à.....

Demande à bénéficier des dispositions de **l'arrêté du 28 février 1995 concernant le suivi post-professionnel des salariés ayant été exposés à des agents cancérogènes**, et notamment la prise en charge des frais médicaux, telle qu'elle est prévue.

Pourriez-vous me faire parvenir les formulaires permettant cette prise en charge ?

Numéro de Sécurité Sociale :.....

A la retraite (ou en cessation d'activité) depuis le

Exposé(e) à :.....

Début de l'exposition :.....

Fin de l'exposition :.....

Entreprise (s) où a eu lieu l'exposition :.....

Avec mes remerciements,

Fait à

Le.....

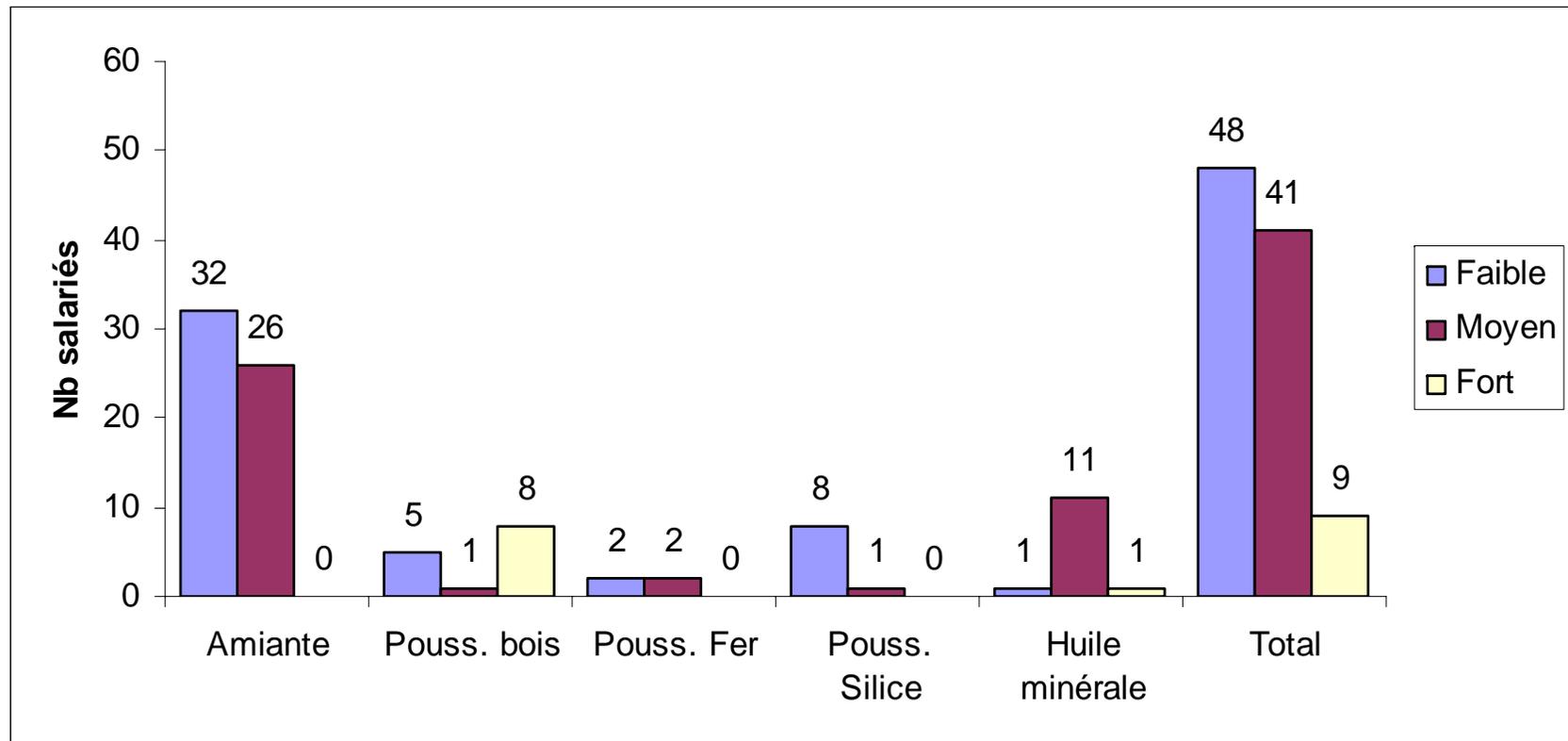
Signature :

Méthodologie

- L'exposition a été qualifiée en trois niveaux :
 - Faible,
 - Intermédiaire,
 - Fort.
- en fonction d'un ensemble de critères dont :
 - la connaissance des postes de travail du bâtiment ,
 - les données de l'interrogatoire du salarié,
 - l'aide des fichiers FAST et FAN,
 - Le recours à des bases de données et matrices emploi-exposition
 - les données de mesurages éventuellement en notre possession (notamment concernant les poussières de bois).

Résultats

nombre de suivis post-expositions et niveaux

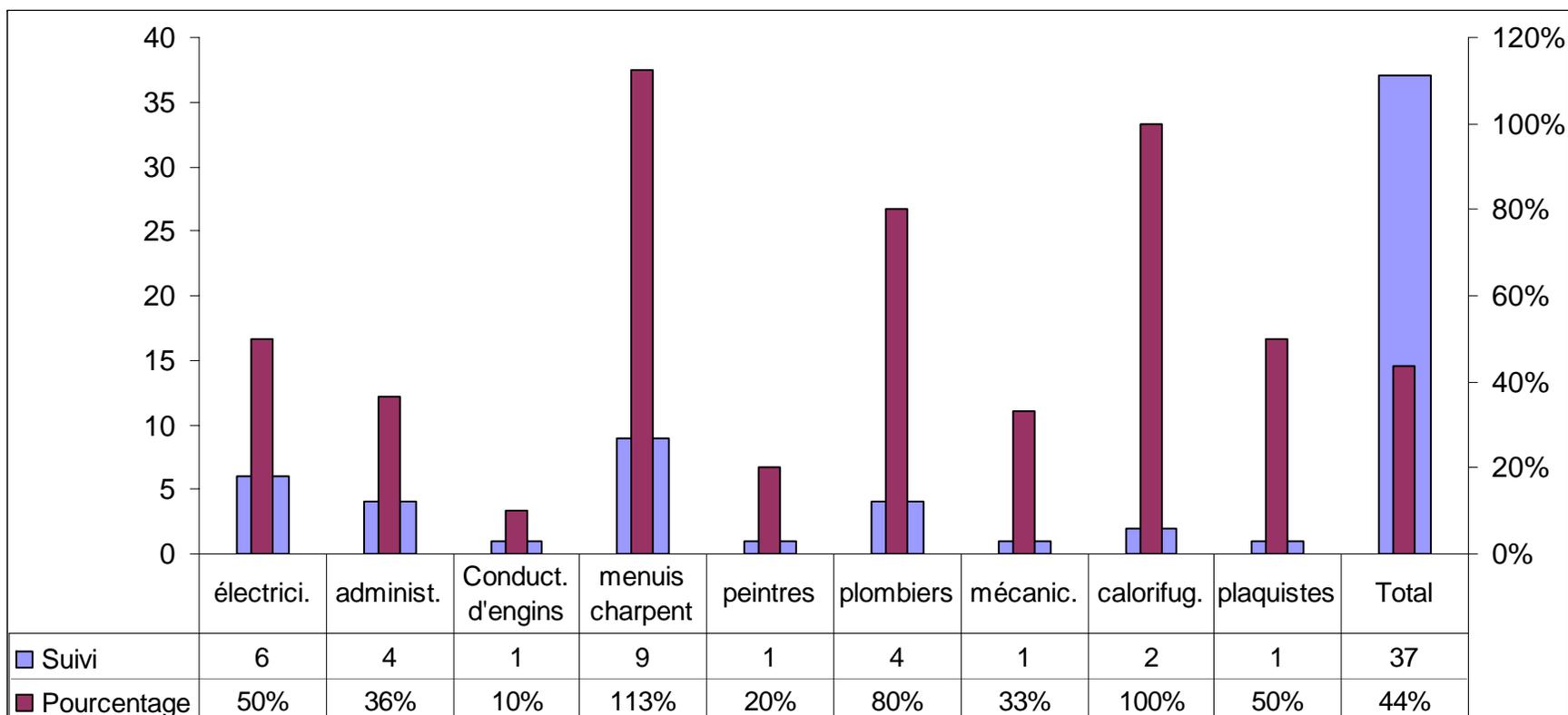


Résultats

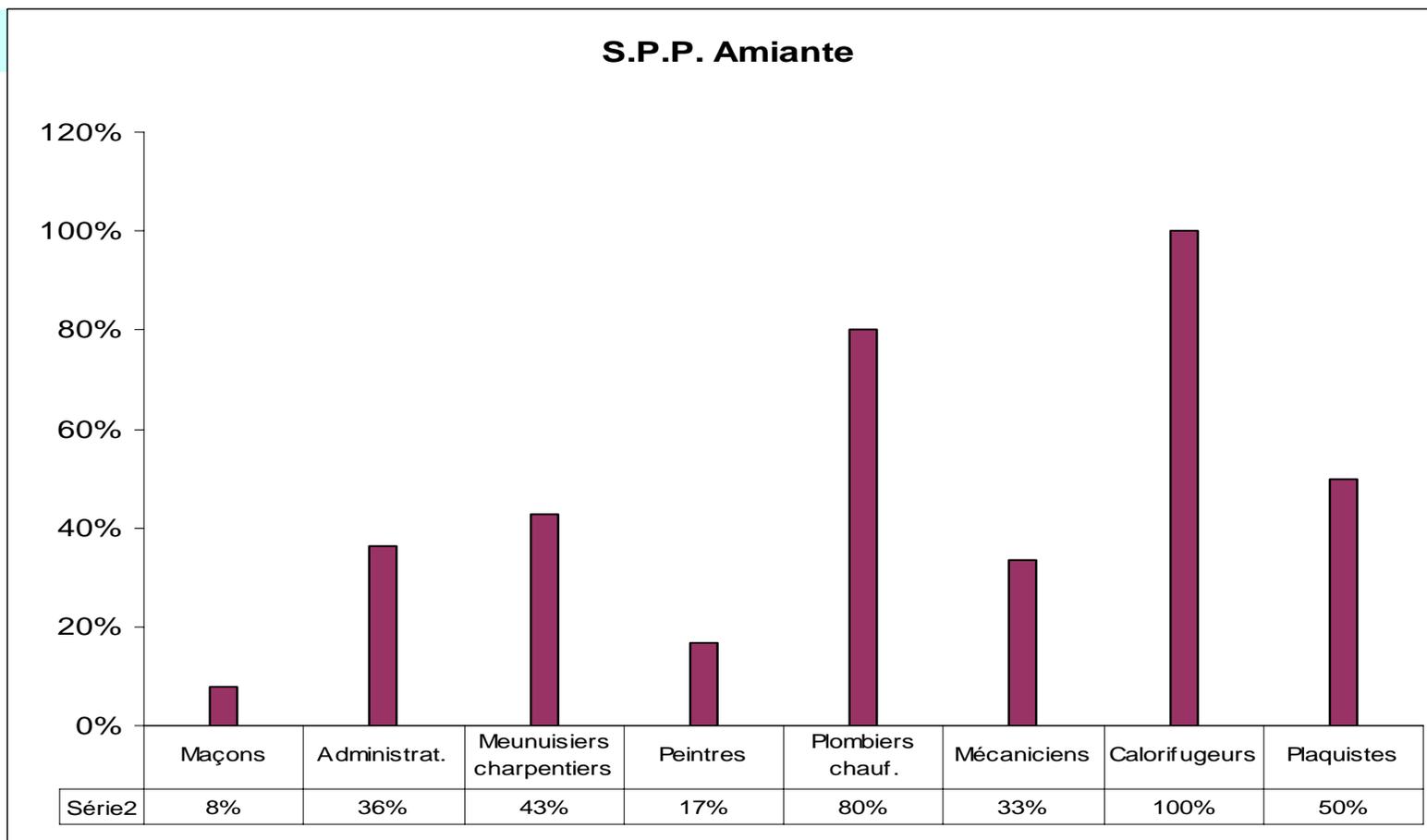
- Sur les 94 bilans 37 dossiers ont fait l'objet d'une indication de suivi post professionnel :
 - **26 pour l'amiante.**
 - **9 pour les poussières de bois.**
 - **2 pour les huiles minérales dérivées du pétrole.**

Résultats

Suivis post professionnels par postes



Résultats post professionnels AMIANTE



Résultats post professionnel autres

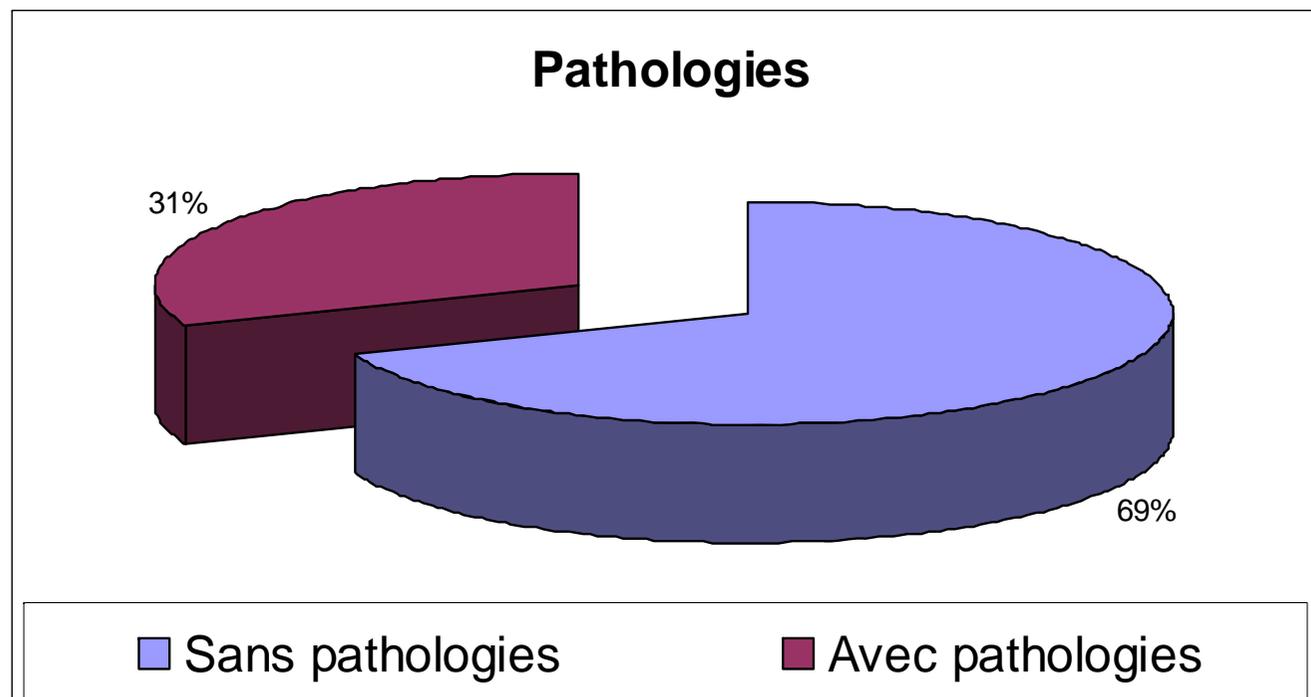
	<u>Menuisiers charpentiers</u>	<u>Maçons</u>
<u>Poussières de bois</u>	71% (5/7)	16% (4/26)
<u>Huiles minérales dérivées du pétrole</u>		8% (2/26)

Résultats

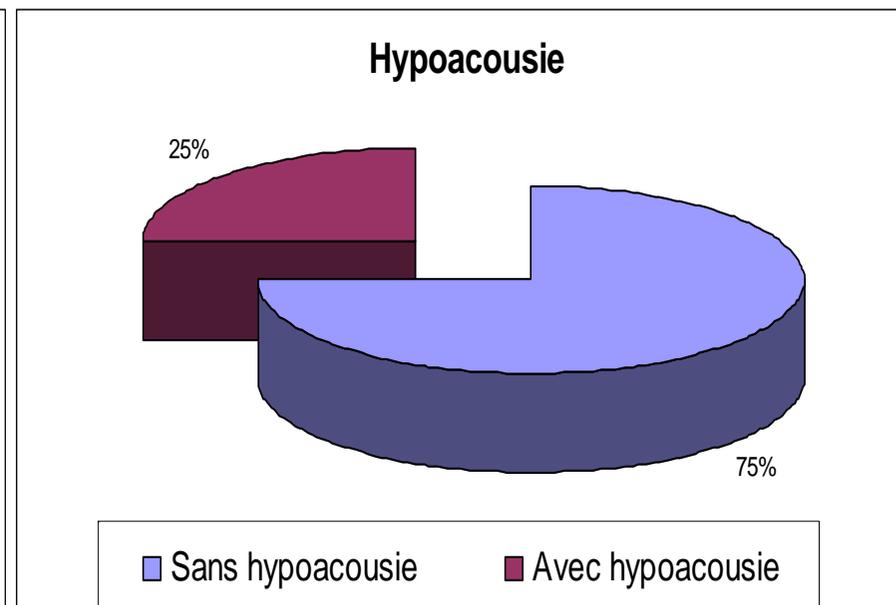
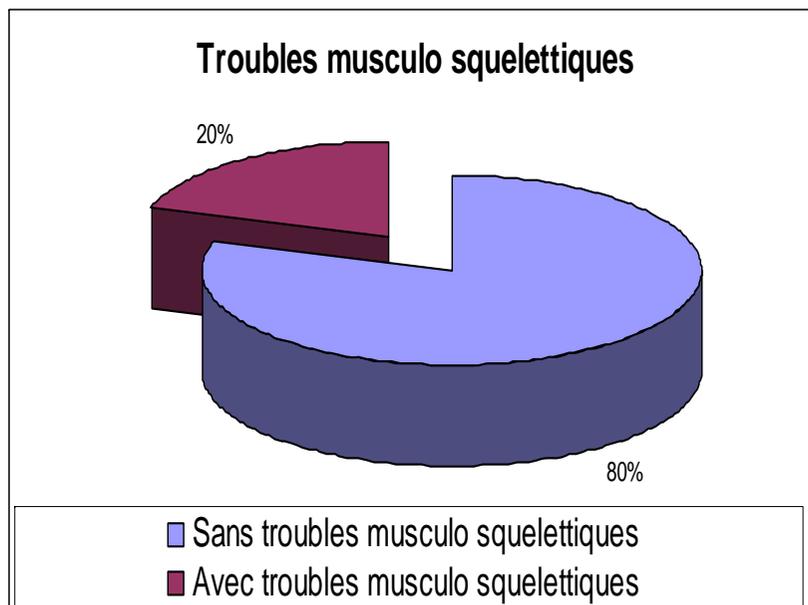
- **Le bilan de fin de carrière permet également de mettre en évidence des pathologies qui peuvent être estimées en rapport avec le travail .**
- **Ces pathologies ont fait l'objet de recommandations de suivi hors cadre du suivi post-professionnel**

Résultats

Pathologies présumées d'origine professionnelle



Résultats



Résultats

- Un suivi des salariés est envisagé.
- Un contact par courrier avec les 37 salariés pour lesquels nous avons préconisé un suivi post professionnel.
- Sur les 21 réponses obtenues ,19 salariés ont déjà présenté leur bilan à leur médecin traitant pour engager leur suivi.

Discussion

- Difficulté de voir tous les salariés peu avant leur départ, malgré notre méthodologie 26% des salariés convoqués pour bilan ont été perdus de vue.
- Examen un peu long (30 à 45 mn).
- Solution : lors d'une visite périodique antérieure informer le salarié.
- Le bilan d'étape à 50 ans préparerait utilement le terrain au bilan de fin de carrière et laisserait le temps d'obtenir des fiches d'exposition.
- Problème important qui concerne le refus des employeurs de fournir les attestations d'exposition, cette attitude est d'autant plus marquée que les entreprises sont petites.

EN CONCLUSION

le bilan de fin de carrière est :

- une pratique innovante
- un service rendu au salarié
- un moyen d'améliorer le suivi post-professionnel
- une réelle passerelle médecin du travail-médecin traitant
- un moyen d'éviter la perte de précieuses informations contenues dans le dossier santé travail
- Cette pratique est poursuivie au S.M.I.B.T.P.